

AR PREFECTURE

016-211600895-20200127-2020_01_05-DE
Regu le 27/01/2020

Nomenclature : 2-1

D. n° 2020_01_05

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 23/01/2020

Avis du conseil sur le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) de la région de Cognac

Date de la convocation

17/01/2020

Date d'affichage

17/01/2020

L'an 2020, le 23 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Yves BRIAND, Maire

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 27 | 21 | 24 |

| Vote |
|----------------------|
| A la majorité |
| Pour : 20 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 4 |

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture d'Angoulême

Le : 27/01/2020

Et

Publication du :

28/01/2020

Présents : M. BRIAND Pierre-Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. LIAUD Eric, M. OURTAAU Philippe, Mme ARNEAU Christine, M. GAUTHIER Didier, M. OURTAAU Patrick, Mme BALUTEAU Pascale, M. DOUBLET Jean-Pierre, Mme LANCERON Bernadette, M. DERAND Michel, Mme VALENTE Aline, Mme BEAUDOIN Bettina, M. PLACERAUD Jean-Michel, Mme BRISSON Marie-Christine, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme PEREIRA Ana, M. MEUNIER Jean-Luc, Mme FEITO Lactitia

Etaient excusés: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. ETEVENARD Marc à Mme LANCERON Bernadette, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel
Excusé(s) : Mme ROY Karine, Mme DAGNAUD Pierrette, M. GOURGUES Christophe

A été nommée secrétaire : Mme PETIT Dominique

Par la délibération D2019_30 en date du 28 novembre 2019, le comité syndical du PETR Ouest Charente-Pays du Cognac a arrêté le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Région de Cognac.

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, il est demandé d'exprimer un avis sur ce document.

L'avis sera réputé favorable s'il n'intervient pas dans les trois mois suivant la présente transmission du projet de SCoT.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à la majorité favorable au Projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Région de Cognac tel que arrêté dans la délibération D2019_30 du 28 novembre 2019 du comité syndical du PETR Ouest Charente-Pays du Cognac.

AR PREFECTURE

016-211600895-20200127-2020_01_05-DE
Regu le 27/01/2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
A Châteaubernard, le 27 janvier 2020

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND.



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.